

L'AIDE Chargement / Déchargement + Sûr

Réduisez les risques professionnels pour vos salariés

Date de publication : 01/01/2020

CAHIER DES CHARGES DE L'AIDE « Chargement / Déchargement + Sûr »

Les matériels éligibles à cette aide devront répondre aux exigences techniques suivantes :

SÉCURISATION DE LA MISE À QUAI

Équipement	Exigences	Brochures INRS et autres références
Jonction quai/véhicule	Niveleur à lèvre télescopique dont la course est de minimum 800 mm, intégré dans le quai ou sur un châssis métallique solidaire du quai, garantissant un appui minimal de 150 mm sur le plancher du véhicule Pont de liaison motorisé, solidaire du quai ou d'un châssis métallique solidaire du quai, garantissant un appui minimal de 150 mm sur le plancher du véhicule Tampons/butées de quai installés de manière à générer un espace de sauvegarde de 500 mm entre l'appui du véhicule et la structure du quai. Des garde-corps installés de part et d'autre de l'élément de liaison, de manière à supprimer les risques de chute de hauteur latérale lors de son utilisation.	
Calage /blocage avec asservissement des mouvements	1. La présence effective d'un véhicule à quai est détectée à l'aide de l'un des dispositifs suivants : Système de calage automatique ou à positionnement manuel Système de blocage automatique ou à positionnement manuel Le système de calage/blocage fournit l'information de mise à quai effective. Cette information est utilisée pour autoriser le fonctionnement de l'élément technique (porte, barrières mobiles, pont de liaison) participant à la suppression du risque de chute de hauteur depuis le quai. 3. En cas de perte de l'information, alors que les différents équipements sont en position active (pont de liaison baissé, porte de quai ouverte, etc.), une alerte sonore et visuelle se déclenche.	ED 6059 : «Conception et rénovation des quais »
Dispositif complémentaire (optionnel)	Guide-roues mesurant à minima 2.4 m (lg) et 0.3 m (haut), avec un écartement intérieur de 2.6 m. Nota: - Le positionnement des guide-roues doit permettre l'utilisation du système de calage/blocage - Il est conseillé de réaliser un marquage au sol d'environ 15 m en amont de ces guide-roues. Tunnel de transbordement équipé d'un éclairage fixe et de renforts latéraux s'opposant à la chute d'une chariot au travers de la structure Dispositif(s) d'éclairage permettant d'obtenir un éclairement minimal de 150 LUX sur la zone de déplacement	

PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Équipement	Exigences	Brochures INRS et autres références
	La présence effective d'un véhicule à quai est	ED 6059 :
	détectée à l'aide de l'un des dispositifs suivants :	« Conception et rénovation des quais »
	 Système de calage automatique ou à 	·
	positionnement manuel	
	 Système de blocage automatique ou à 	
	positionnement manuel	
Calaga /blasses avec	Le système de calage/blocage fournit l'information de	
Calage /blocage avec	mise à quai effective. Cette information est utilisée	
asservissement des	pour autoriser le fonctionnement de l'élément	
mouvements	technique (porte, barrières mobiles, pont de liaison)	
	participant à la suppression du risque de chute de	
	hauteur depuis le quai.	
	3. En cas de perte de l'information, alors que les	
	différents équipements sont en position active (pont	
	de liaison baissé, porte de quai ouverte, etc.), une	
	alerte sonore et visuelle se déclenche.	
	GARDE-CORPS	ED 6110
	Ils seront installés de part et d'autre :	« Prévention des risques de chutes de
	 D'une zone de recette (pour les quais ouverts) 	hauteur »
	 D'un éléments de liaison, de manière à 	
	supprimer les risques de chute de hauteur latérale	Article R4323-59 du Code du Travail
	lors de son utilisation.	
	 D'une rampe ou de toute autre voie de 	
	circulation exposant au risque de chute de hauteur	
	Les garde-corps seront solidaires des structures et conçus	
	de manière à :	
Dispositif outlebute	 Résister à la chute d'une personne et à la chute 	
Dispositif antichute	d'un engin de manutention, selon leur utilisation	
de personnes et	 Répondre aux exigences techniques précisées 	
d'engins	dans l'article R4323-59 du Code du Travail	
	BARRIÈRES DE QUAIS	
	Elles devront :	
	 Être motorisées pour permettre leur 	
	fonctionnement avec asservissement à la présence	
	effective d'un véhicule à quai.	
	Être implantées pour ne laisser aucun espace d'acaba avuida	
	d'accès au vide Permettre de résister à la chute d'une personne et, si	
	besoin, à la chute d'un engin de manutention	
	besom, a la chate a un engin de Manatention	
	BUTTÉES DE ROUES	
	Elles devront permettre de s'opposer à la chute d'un engin	
Escalier d'accès au	Escalier droit ou à défaut à courbe balancée, idéalement	ED 950 « Conception des lieux et des
quai	positionné côté conducteur, équipé de protection contre	situations de travail »
-	les chutes de hauteur de chacun de ses côtés.	
Plateforme sécurisée	Plateforme équipée de garde-corps et d'un accès par	
	escalier permettant, par exemple, la réalisation des activités suivantes : accès aux dômes des citernes,	
	bâchage/débâchage, arrimage,	
	chargement/déchargement, etc.	
	anargement according entering etc.	

SECURISATION DES VEHICULES ET LIVRAISONS

Équipement	Exigences	Brochures INRS et autres références
	Système motorisé dont la mise en œuvre s'effectue en totalité depuis le sol ou depuis le poste de conduite du	ED 6189 « Rouler et manutentionner en sécurité »
Système de	véhicule.	« Noulei et manutentionner en securite »
bâchage/débâchage	Par exemple : système par coulissement de la bâche, par	
	fermeture à l'aide de volets articulés, etc.	
Radar et caméra	Radar de recul :	ED 6189
	Il s'agit d'un dispositif de détection.	« Rouler et manutentionner en sécurité »
	La détection d'un obstacle doit déclencher une	
	combinaison de signaux sonores et visuels.	
	Caméra de recul	ED 6189
	Il s'agit d'un dispositif d'aide visuelle.	« Rouler et manutentionner en sécurité »
	Son implantation sur le véhicule doit garantir la couverture	
	de la zone de détection attendue.	
	L'écran de contrôle doit se trouver dans le champ de vision	
	du conducteur, sans limiter la visibilité de ce dernier.	
Rideau/porte	Rideau arrière dont l'ouverture et la fermeture sont	ED 6189
	motorisées.	« Rouler et manutentionner en sécurité »
	Porte de benne motorisée	
Équipement de	Chaque équipement de manutention devra être conforme	ED 812
manutention	à la réglementation en vigueur.	« Les chariots automoteurs de
manateman	Les salariés devront être formés à leur utilisation.	manutention : guide pour le choix et
		l'utilisation»
		ED 96 « Le CACES »
		R490 « CACES grue de chargement »
Escalier escamotable	Solidaire du véhicule et constitué de marches offrant un	ED 6189
	appui complet du pied.	« Rouler et manutentionner en sécurité »
Hayon sécurisé	Hayon de largeur égale au gabarit arrière du véhicule et	ED 6189
•	d'une profondeur ≥ 1.6m	« Rouler et manutentionner en sécurité »
	Il est équipé à droite et à gauche, de garde-corps solidaires	
	du hayon et de commandes permettant de le manœuvrer	
	depuis le sol et en position haute.	
	En option : butée de roll	

MONTÉE EN COMPÉTENCE SUR L'ANALYSE D'AT

La liste des organismes conventionnés est à disposition sur le site $\underline{www.carsat-bfc.fr}$, rubrique « Offre de formation » à destination des entreprises.

Une attestation de formation sera fournie pour chaque salarié formé.